RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE

France
AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

CONTRAT DE DÉSENDETTEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Construisons le Développement de Demain

PROJET C2D CULTURE

Autorité contractante:
Cellule de Suivi des Projets du Ministère de la Culture et de la Francophonie financés sur les ressources du C2D (CSP-C2D-Culture)

Financement C2D :
N° CCI 1889W du 11 septembre 2024

SERVICES DE CONSULTANTS

Manifestations d'intérêt

AMI N° 002/2026/CSP-C2D-Culture

RECRUTEMENT D'UNE AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR LE PROJET C2D CULTURE

Octobre 2026

CONTEXTE

La République Française et la République de Côte d'Ivoire, à la suite des deux premiers Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), ont décidé en septembre 2021 de la mise en œuvre d'un 3ème C2D d'un montant de 750 milliards de FCFA soit environ 1,143 milliards d'Euros. Au titre de ce 3ème C2D, il a été dédié au secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC) une enveloppe de 17,2M€ soit 11,3 Mds FCFA. Ce projet porté par le Ministère de la Culture et de la Francophonie est mis en œuvre par une cellule de suivi dénommée CSP-C2D-Culture.

Le Projet C2D-Culture (Projet C2D ICC ou le Projet) a pour objectif de contribuer à accélérer la croissance des ICC ivoiriennes en termes d'offre culturelle et de potentiel d'emploi.

Le Projet vise 4 objectifs spécifiques :

- Améliorer l'accès des habitants de Bouaké à la culture via la réhabilitation du Centre Culturel Jacques Aka (CCJAB) et le renforcement de sa gestion/programmation. La réhabilitation du CCJAB permettra de réduire les inégalités d'accès à la culture à l'échelle du territoire ivoirien ;

- Appuyer le développement économique de la filière ICC en soutenant sa structuration et sa professionnalisation (formations professionnelles, incubation pour les entrepreneurs) ;

- Renforcer la gouvernance du Ministère de la Culture et de la Francophonie dans la mise en œuvre de sa stratégie ICC, et permettre à ses services de piloter la politique culturelle ;

- Promouvoir l'autonomisation et la sécurité des femmes dans les ICC en Côte d'Ivoire à travers l'entreprenariat, la prise en compte effective de l'égalité femme-homme dans les instances de gouvernance et la réduction des violences basées sur le genre ;

La CSP-C2D-Culture souhaite utiliser une partie de ces fonds pour recruter une Agence conseil en communication ou d'un groupement d'agences en communication qui **sera chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication du Projet sur la durée du projet**.

Le présent avis à manifestation d'intérêt s'adresse aux entités ci-après :

Bureaux d'études et Bureaux d'études en groupement	Consultants individuels	ONG	ONG et Bureaux d'études en groupement
X			

OBJECTIFS

L'Agence conseil en communication aura pour mission de positionner le projet C2D-Culture comme un projet de référence dans le domaine des ICC en Côte d'Ivoire tout en présentant la vitalité du partenariat franco-ivoirien, la pertinence des réponses apportées par le projet.

La prestation comporte trois objectifs spécifiques :

- Valoriser les actions du Gouvernement Ivoirien/ du Ministère de la Culture et de la Francophonie à travers le projet C2D-Culture et leurs résultats en faveur de ses bénéficiaires finaux, à savoir les acteurs et entrepreneurs culturels et professionnels notamment les femmes et les jeunes des trois filières ICC ciblées par le projet ; et ses bénéficiaires indirects, à savoir le grand public, les utilisateurs du CCJAB, les consommateurs de biens culturels, etc.

- Informer les publics cibles de la teneur du partenariat entre la Côte d'Ivoire et la France, au travers du C2D-Culture, dans le domaine des ICC ;

- Valoriser le patrimoine culturel ivoirien en le mettant en lien avec les industries créatives et culturelles dans lequel elles puisent aussi leur créativité.

Les actions de communication envisagées devront être innovantes, dynamiques, de sorte à toucher le public de ses bénéficiaires actuels ou futurs, directs ou indirects, compte tenu des spécificités de ce projet et des thèmes auxquels il touche, à savoir la réhabilitation du Centre culturel Jacques Aka de Bouaké, l'accès à la culture hors d'Abidjan, l'appui à la structuration des filières mode et design, cinéma et audiovisuel, et musique.

DOSSIER A FOURNIR

La CSP-C2D-Culture invite les consultants désireux de manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

La manifestation d'intérêt doit inclure :

- La lettre de manifestation d'intérêt adressée à Madame la Responsable de la CSP C2D-Culture signée par le candidat ou le groupement de soumissionnaires ;

- La présentation du candidat ;

- Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ou de la Déclaration Fiscale d'Existence, confirmant le domaine de compétence de l'entité ;
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires seront présentées suivant le format proposé en annexe N°1.

La fourniture des Attestations de Bonne Exécution (ABE) n'est pas obligatoire ;

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction des critères définis, notamment :

- Du montant du marché similaire : enveloppe minimum 50 000 000 FCFA ;
- De la nature des Services : l'élaboration/ la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de communication ;
- Du bénéficiaire : une entité privée ou publique ou unité de gestion de projet ou d'une organisation internationale ;
- Du domaine et de l'expertise technique : la conception et l'implémentation de stratégie de communication de stratégie de communication ; la conception ou la production ou la mise en œuvre de campagnes média, à travers les canaux classiques et numériques ;
- Domaine d'intervention : tout domaine y compris celui de la culture (patrimoine, musique, mode/design, cinéma/audiovisuel, arts visuels).

Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères ci-après :

1. **Le nombre de références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires dans tous les domaines ;**
2. **Le nombre de références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires dans le domaine de la culture (patrimoine, musique, mode/design, cinéma/audiovisuel, arts visuels).**

Les références prises en compte sont les missions achevées depuis le 1er janvier 2016.

N.B : les profils des experts ne seront pas évalués à ce stade.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.

OU

- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à

plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. Les références et qualifications de tous les membres du groupement sont prises en compte pour l'évaluation des candidatures.

En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures. **Le consultant (ou le chef de file du groupement) doit joindre à sa candidature la Déclaration d'Intégrité datée et signée (voir annexe 2).**

SELECTION

La CSP-C2D-Culture dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base de l'évaluation des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Le classement des candidatures sera établi en fonction du nombre de missions retenues.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires papiers en langue française (dont un original et 5 copies), sous plis fermés, au plus tard le **04/12/2026** à 10h00 à l'adresse ci-dessous :

Nom du bureau : Cellule de Suivi des Projets C2D-Culture (CSP-C2D-Culture), sis au **Plateau (**Côte d'Ivoire, Abidjan**), Bibliothèque Nationale, 1er étage.**

Nom de l'agent : ESSOH Bienvenue Annick, Spécialiste en Passation de Marchés
Téléphone : (+225) 07 78 13 96 51/ 27 20 27 20 34.

Une version numérique de la manifestation d'intérêt (sur clé USB) devra être jointe au dossier déposé.

Seul le dépôt des dossiers physiques est admis (pas de transmission de dossiers par mail).

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et retirer gratuitement le dossier d'AMI et ses annexes à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures : 8h30min à 12h30min et 14heures à 17heures GMT :

Cellule de Suivi des Projets C2D Culture (CSP-C2D-Culture), sis au **Plateau (**Côte d'Ivoire, Abidjan**), Bibliothèque Nationale, 1er étage,** (+225) 07 78 13 96 51/ 27 20 27 20 34.

Ils peuvent également rentrer en possession du dossier d'AMI en envoyant un courriel à l'adresse e-mail : spm@c2dculture.ci en mettant en copie: projet@c2dculture.ci; rse@c2dculture.ci; rcsp@c2dculture.ci.